

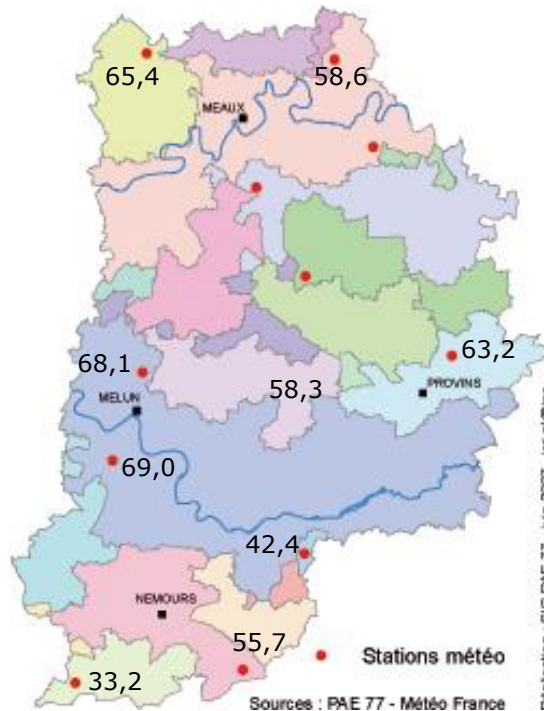
**Numéro 183**  
2 octobre 2015

## Zoom sur

### Arrêté Sécheresse :

Petit Morin en **Alerte Renforcée**  
Ancoeur, Grand Morin et Fusain en **Alerte**  
Essonne, Orvanne et Théroutte en **Vigilance**

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.



Pluies (mm) du 1 au 30 septembre 2015

## METEO

Au niveau des précipitations, le mois de septembre est légèrement supérieur aux normales saisonnières (52,6 mm à Melun). Cependant, l'essentiel de la pluviométrie est concentré sur la seconde décennie et notamment sur les journées des 15 et 16 septembre, où localement les 35 mm ont pu être dépassés.

Les températures ont chuté de plus de 10,0° C en septembre par rapport au mois d'août. Les températures moyennes avec 14,6° C pour le mois sont inférieures à la moyenne trentenaire (15,8° C). Cet état est essentiellement dû aux maximales qui n'ont qu'occasionnellement dépassé les 20° C au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine.

Le cumul des ETP sur septembre est de 86,4 mm (soit 2,9 mm/j) contre 2,5 mm/j en année normale.

## CONTRATS ELECTRIQUES

Suite à notre communication par courrier spécifique, Info.plaine spécial, Irri.plaine ou Horizons, une trentaine d'entre vous a répondu favorablement à notre proposition de démarche groupée, sur l'exemple de l'Association des Irrigants du Sud77, pour les contrats électriques.

Nous contactons des fournisseurs d'énergie pour obtenir des propositions sur la base d'un prix de vente d'électricité collectif. Cependant, vu la diversité des consommations (compteur servant uniquement à l'irrigation, compteur commun pour l'exploitation...), la proposition de contrat sera individuelle. Aussi, le coût global du kilowatt heure sera différent d'une structure à l'autre. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des réponses.

## HIVERNAGE DU MATERIEL

L'hivernage du matériel d'irrigation est une opération importante qui peut augmenter de manière sérieuse la durée de vie du matériel. Intervenez sur votre équipement avant qu'il ne soit trop tard pour agir.

### Stations de pompage

Ouvrir les robinets de purge.  
Après vidange complète, il faudrait pouvoir graisser les roulements. Au cours de l'automne, de l'hiver et du printemps, faire tourner quelquefois le rotor à la main, puis par une légère impulsion électrique afin d'éviter le grippage.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT  
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

### Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél : 01 64 79 30 65  
Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : [irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr)

[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR24 12/03/15

### ➤ Réseau enterré

Vidanger les vannes hydrantes et les ouvrir un peu.

Vidanger les canalisations PVC grâce aux purges placées aux points bas.

Fermer les bornes d'irrigation à fond, sans toutefois trop forcer, jusqu'à ouverture de la purge afin de vider le corps. Mettre hors gel toutes les sorties annexes, en particulier la prise de pied de borne.

### ➤ Réseau de surface

Ranger les tubes aluminium à plat.

Enlever, si possible, les joints sur les tubes et les mettre dans du talc.

Prévoir les réparations des tubes détériorés.

N'ouvrir les vannes « quart de tour » qu'à moitié (sinon de l'eau reste prisonnière entre la boule et le corps).

### ➤ Matériel d'aspersion

Vidanger l'appareil (moteur et flexible) et s'assurer que toute l'eau a bien été enlevée au niveau du (des) moteur(s) hydraulique(s).

Enlever les manomètres et les mettre hors gel.

Dans le cas d'appareil à régulation électronique, songer à mettre hors gel la batterie et à la faire recharger.

Vérifier les parties boulonnées et les resserrer.

Ouvrir tous les robinets et débrancher les tuyaux.

Dans le cas d'enrouleur, le placer sous couvert les mois d'hiver.

Graisser toutes les chaînes de l'enrouleur (et éventuellement le câble du treuil et les poulies de relevage).

Débrancher le chariot et placer un bouchon dans le polyéthylène afin que des saletés ou des petits animaux ne puissent s'y installer.

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

### ➤ Situation des nappes

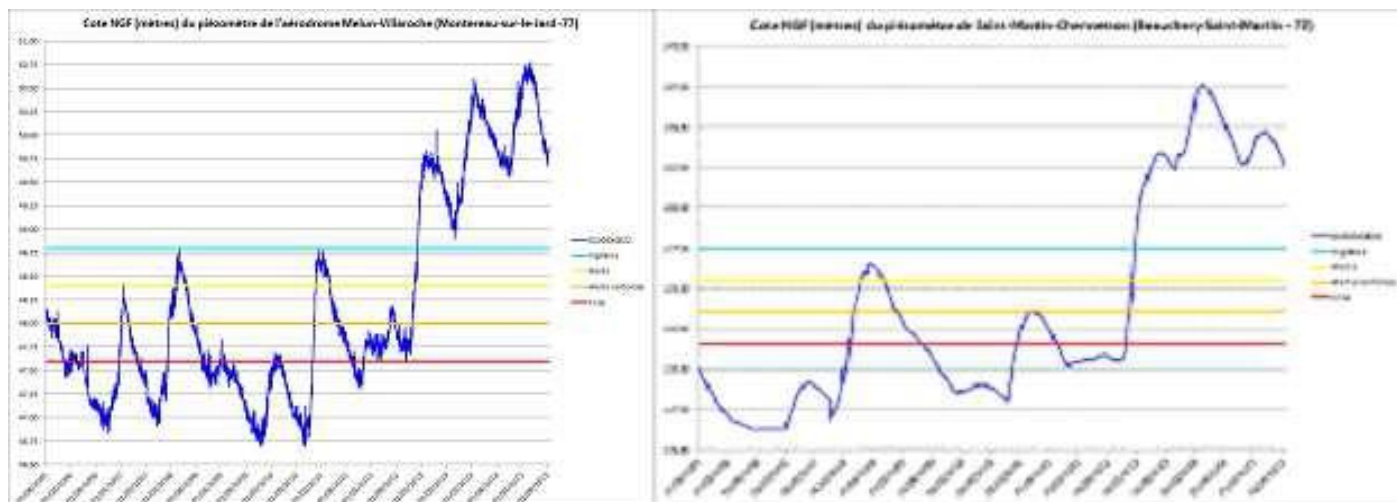
#### ➤ Nappe de Champigny

Dans le cadre du protocole de Gestion Collective, vous êtes tenu de transmettre vos index de compteur **en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.**

**Pour ceux qui n'ont pas encore indiqué leur fin de campagne, merci d'envoyer vos relevés du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

et de préciser votre fin de campagne éventuelle  
à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

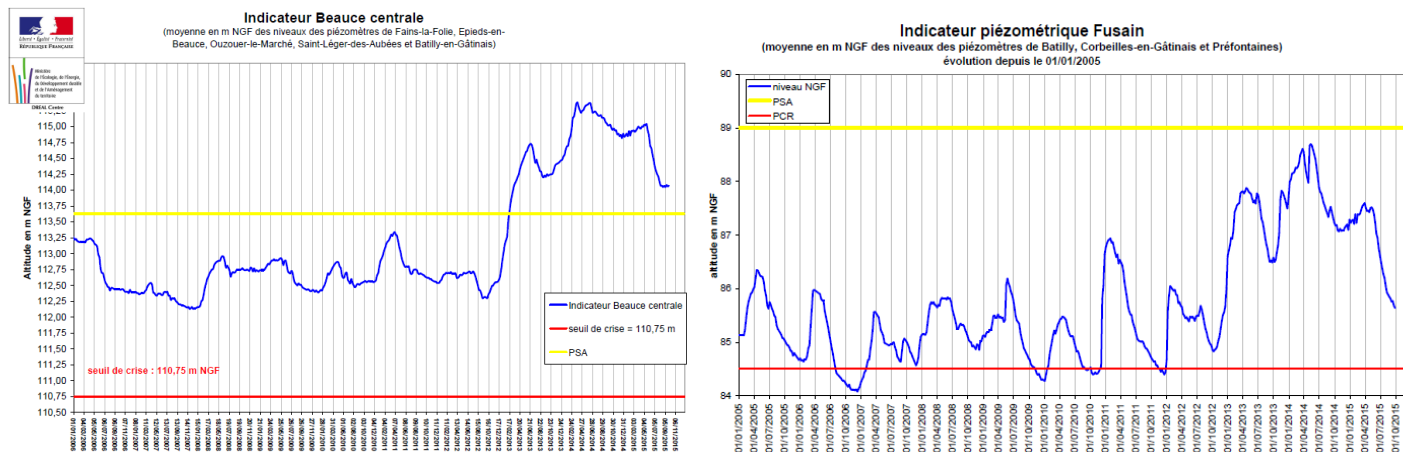
Le 28 septembre 2015, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,59 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 132,29 mNGF. Ces niveaux restent largement au-dessus du seuil de vigilance comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.



## ➤ Nappe de Beauce

**Nous vous incitons à remplir avec attention le formulaire de la DDT, notamment sur le secteur du Fusain**, afin de prouver l'importance de l'irrigation sur ce secteur et l'inadaptation du coefficient de gestion (0,64), pénalisant les irrigants de cette zone.

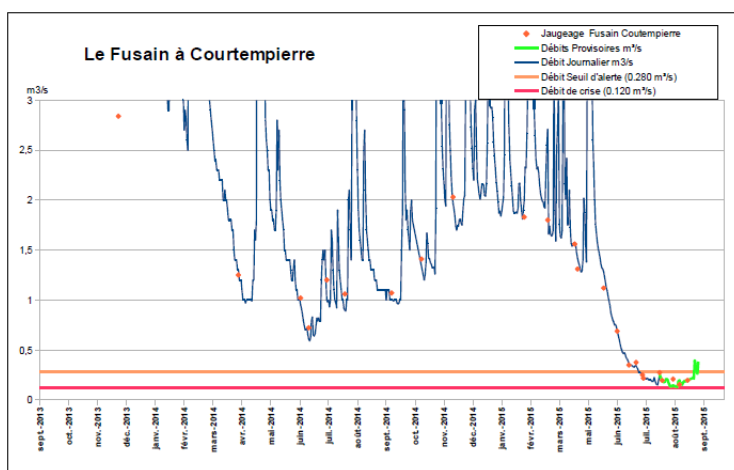
Le 27 septembre 2015, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce centrale indiquait 114,07m NGF (identique à celui du 30 août) et celui du secteur Fusain était à 85,64 m NGF (toujours en diminution de 0,18 m par rapport au 30 août).



Pour le **secteur Fusain toujours en alerte**, avec aujourd'hui un suivi en continu et avec des mesures ponctuelles pour valider ce suivi, les restrictions sont en fonction du débit de la rivière.

La période sèche de cette année a influé sur le débit de la rivière, comme l'illustre le graphique ci-contre. Cependant des mesures telles que le déplacement des forages proximaux a permis de ne pas passer sous le seuil de crise.

Vous pouvez suivre l'évolution des rivières en vous connectant au serveur de la DREAL Centre qui met à jour toutes les semaines le suivi de la nappe de Beauce et de ses exutoires, dont le graphique est extrait : [http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/nappe\\_de\\_beauce.htm](http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/nappe_de_beauce.htm)



DREAL Centre-Val de Loire

Données extraites de la Banque HYDRO le 27/08/2015

## ➤ Situation des rivières

Les précipitations de mi-septembre ont permis d'augmenter sensiblement les débits des cours d'eau. La situation globale s'améliore avec notamment la fin de crise pour le Réveillon et la Thérouranne. Cependant, le Grand Morin passe en alerte.

- Le **Petit-Morin** reste en alerte renforcée ;
- Le **Rû d'Ancoeur**, le **Grand Morin** et le **Réveillon** sont en alerte.
- L'**Orvanne** et la **Thérouranne** sont en vigilance.

Sur le secteur de Beauce, le **Fusain** reste en alerte et l'**Essonne** en vigilance.

L'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/190 en date du 23 septembre 2015 confirme cette évolution de situation.

Le détail des restrictions en vigueur est disponible sur notre site internet : <http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/agronomie-irrigation-arretes-secheresses>